


|  |  |   |
|--|--|---|
|  <p>Université<br/>Nice<br/>Sophia Antipolis</p> <p>Faculté de Droit<br/>et Science politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> | <p align="center"><b>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</b></p> <p align="center"><b>Mention : « DROIT PRIVE »</b></p> <p align="center">Responsable de la Mention :<br/><b>M. le Professeur Yves Strickler</b></p> <p align="center"><b>MASTER 2</b></p> <p align="center"><i>Spécialité à finalité professionnelle :</i></p> <p align="center"><b>Droit des responsabilités</b></p> | <p align="center"><b>Offre Formation</b></p> <p align="center"><b>Master 2</b></p> <p align="center"><b>2016-2017</b></p> |
|--|--|---|

M2 rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

## Présentation et objectifs

Ce M2 a pour but de délivrer aux étudiants une formation juridique approfondie dans les domaines principaux de la responsabilité, qu'elle soit civile ou pénale, et même administrative. En effet, le droit privé a pour but premier, en cas de conflit (*faits juridiques divers tels que des accidents médicaux, accidents de la route, accidents du travail, qui sont presque toujours en même temps des infractions pénales...*) d'établir tout d'abord la responsabilité civile et/ou pénale de l'auteur du dommage, et ensuite de réparer le préjudice subi par la victime. L'obtention de dommages-intérêts, c'est le cœur même des systèmes juridiques, que l'indemnisation soit prévue et organisée par avance (assurance, mutuelles...), qu'elle résulte de mécanismes dus à la solidarité nationale (sécurité sociale, fonds de garantie, etc.), ou bien encore qu'elle soit judiciaire (nécessité d'un procès, civil ou pénal).

## Insertion professionnelle

Ce M2 est destiné aux étudiants dont la vocation est aussi bien judiciaire (*avocat, magistrat*), que juridique (*services juridiques des compagnies d'assurance, des caisses de sécurité sociale, des mutuelles, etc.*). Les enseignements, à la fois théoriques et pratiques, couvrent le cœur des programmes des grands concours et examens professionnels (*qui sont principalement axés sur le droit des obligations et le droit pénal général et spécial*). De plus, ce Master 2 entend fortement encadrer les étudiants, afin qu'ils soient performants lors des épreuves de concours et examens (ex. : CRFPA, ENM...), et puissent s'insérer dès leur sortie sur le marché du travail, c'est-à-dire à être efficace rapidement. Dans cette optique, les étudiants devront réaliser un stage de deux mois lors du Master, et le compléter d'un rapport de stage ou d'un mémoire (choix émis en tout début du premier semestre) en fonction de leur objectif professionnel, le mémoire seul permettant éventuellement d'accéder au doctorat par l'inscription en thèse.

## Conditions d'accès et pré-requis

Les étudiants doivent justifier d'un Master 1 en droit privé et sciences criminelles, carrières judiciaires, ou droit des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent.

**Sélection sur dossier et entretien.** L'accès au master II « Droit des responsabilités » s'effectuera à partir de l'examen de deux critères :

- tout d'abord, l'étude du dossier du candidat, comprenant notamment ses relevés de notes, un CV et une lettre de motivation : le parcours du candidat devra être cohérent au regard de sa demande, il devra avoir des prérequis dans les fondamentaux ;
- ensuite, un entretien individuel avec le candidat, qui portera tant sur ses connaissances juridiques, que sur ses ambitions et la construction de son parcours professionnel.

## Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure).

## Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **280 h de cours**, hors stage.

Aux deux semestres de cours s'adjoint un stage obligatoire, d'une durée minimale de deux mois, chez un professionnel du droit traitant du contentieux de la responsabilité : cabinet d'avocat, juridictions civile ou pénale, associations (*par ex., associations de victimes*), service juridique d'une administration ou d'une entreprise (*ex. : Caisses primaires d'assurance maladie, Mutuelles, Compagnie d'assurance*)...

Le stage donne lieu à un rapport de stage ou à un mémoire qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail. Ce rapport de stage ou mémoire sera évalué et noté par un des enseignants du Master.

### SEMESTRE 1

| Description de la formation  | Nombres d'heures | ECTS      | Coefficient | Nom de l'enseignant      |
|--|------------------|-----------|-------------|--------------------------|
| <b>UE 1 – Régimes généraux en droit des responsabilités</b>  |                  |           |             |                          |
| Droits fondamentaux et responsabilités des Etats   | 30               | 4         | 1           | Renucci Jean-François    |
| Responsabilité pénale  | 20               | 4         | 1           | Daloz Marc               |
| Responsabilité civile délictuelle  | 20               | 4         | 1           | Antonini-Cochin Laetitia |
| Responsabilité contractuelle   | 20               | 4         | 1           | Strickler Yves           |
| <b>UE 2 – Responsabilités et régimes spéciaux</b>  |                  |           |             |                          |
| <i>Régimes spéciaux nationaux</i>  |                  |           |             |                          |
| Responsabilité administrative  | 15               | 2         | 0.5         | Gazano Antoine           |
| Responsabilité du fait des accidents de la circulation et contentieux routier  | 15               | 2         | 0.5         | Demarchi Jean-Raphaël    |
| Responsabilité du fait des accidents médicaux  | 15               | 2         | 0.5         | Demarchi Jean-Raphaël    |
| Responsabilité du fait des accidents du travail  | 15               | 2         | 0.5         | Gailhbaud Christine      |
| Responsabilités professionnelles<br><i>(disciplinaire, déontologie des avocats, des magistrats, responsabilités du fait des dysfonctionnements de la Justice, etc..)</i> | 15               | 2         | 0.5         | Le Donne Patrick         |
| <i>Internationalisation des problèmes juridiques</i>   |                  |           |             |                          |
| English & american system of responsibility (cours en anglais)   | 15               | 2         | 0.5         | Spitz Roy                |
| Système juridique monégasque et droit des responsabilités à Monaco   | 15               | 2         | 0.5         | Fiorucci Jean-Sébastien  |
| <b>TOTAL SEMESTRE 1</b>  | <b>195</b>       | <b>30</b> |             |                          |

**Elément facultatif semestriel :** Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

**SEMESTRE 2**

| Description de la formation   | Nombres d'heures | ECTS      | Coefficient | Nom de l'enseignant                               |
|---|------------------|-----------|-------------|---|
| <b>UE 3 – Régimes d'indemnisation</b>   |                  |           |             |   |
| <i>Systemes contractuel et solidaire d'indemnisation</i>  |                  |           |             |   |
| Droit des assurances  | 15               | 2         | 0.5         | Le Donne Patrick                                  |
| Tiers payeurs et fonds de garantie  | 15               | 2         | 0.5         | Gailhbaud Christine/<br>Trescases Anne            |
| Droit du dommage corporel   | 15               | 2         | 0.5         | Gailhbaud Christine/ Bensa<br>Florence            |
| <i>Systemes judiciaires d'indemnisation</i>   |                  |           |             |   |
| Demandes d'indemnisation devant la juridiction civile ( <i>procédure civile</i> )   | 15               | 2         | 0.5         | Fricero Natalie                                   |
| Demandes d'indemnisation devant la juridiction pénale ( <i>procédure pénale</i> )   | 15               | 2         | 0.5         | Demarchi Jean-Raphaël                             |
| <b>UE 4 - Complémentaire</b>  |                  |           |             |   |
| Méthodologie de la recherche juridique, de la rédaction de mémoire et du rapport de stage, conseils de préparation au grand oral  | 5                |           |             | Antonini-Cochin Laetitia                          |
| Valorisation personnelle des <i>compétences</i> ( <i>techniques de rédaction de CV, de lettres de motivation, expression orale et simulation d'un entretien d'embauche...</i> ) | 5                |           |             | Escoffier Aurélie / Lubrano<br>M / Giroux Laurent |
| Stage avec rapport de stage ou mémoire  |                  | 20        | 3           |   |
| <b>TOTAL SEMESTRE 2</b>   | <b>85</b>        | <b>30</b> |             |   |

**Elément facultatif semestriel :** Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

## Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le premier semestre et le second semestre sont obtenus chacun avec une moyenne de 10/20.

La compensation a lieu au sein des quatre UE ; elle est donc à la fois semestrielle et annuelle.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement par l'équipe pédagogique.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

La présence à tous les enseignements est obligatoire ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sévèrement sanctionnée (*tous les cours reposent sur une note de contrôle continu*). L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire et l'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée.

**UE1.** Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE 1 se décompose ainsi :

- d'une part, une note **de contrôle continu** est affectée à chacune des quatre matières (notées chacune sur 20, coef. 1) *total sur 80*

- d'autre part, des examens de fin de semestre sont organisés, se dédoublant en deux sortes d'épreuves :

- un **grand oral**, avec préparation d'1 heure, exposé-discussion de 30 mns sur les droits fondamentaux et la responsabilité des Etats (noté sur 20, coef. 2) *total sur 40*

- une double **épreuve écrite de 4 heures** où les étudiants composeront sur deux sujets, l'un portant sur la responsabilité pénale, l'autre sur la responsabilité civile délictuelle et/ou contractuelle (notées chacune sur 20, coef. 1) *total sur 40*.

**UE2.** La notation de chacun des enseignements de l'UE 2 s'effectue par contrôle continu et repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *7 notes sur 10, coef. 1*

**UE3.** Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE 3 se décompose ainsi :

- **une note de contrôle continu** dans chaque matière (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *5 notes sur 10, coef. 1*
- **une note de contrôle terminal** portant sur chacun des deux systèmes d'indemnisation (d'une part contractuel et solidaire et d'autre part judiciaire), reposant sur une prestation orale d'une durée de 15 mns sans préparation : *2 notes sur 20, coef. 1*

**UE4.** Le rapport de stage ou le mémoire est noté sur 20 (*coef. 3*).

**Bonus « Sport » facultatif :**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre « FFSportU » peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le bureau des sports lors des délibérations.

**Plagiat**

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

Faculté des Droit et Science Politique

**Bureau pédagogique des Masters 2**

Avenue Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.92.15.71.49 ou +33 04.92.15.70.53

Courriel : [master2-droit@unice.fr](mailto:master2-droit@unice.fr) – Web : [droit.unice.fr](http://droit.unice.fr)